

EXTRAIT DES DÉCISIONS DU MAIRE

DÉCISION N° 56-2025D

OBJET : Validation devis ferme porte école maternelle

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt du mois d'octobre,

Le Maire de MONTAUBAN-DE-LUCHON

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment ses articles L 2122-22 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020 donnant au maire délégation, pour la durée du mandat, pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Considérant que le portail de l'école maternelle nécessite un ferme porte

Considérant le devis de l'entreprise PBS pour un montant total de 877.00 € HT, soit 1 052.40 € TTC,

DECIDE

Article 1^{er} : Le Maire passe commande pour l'acquisition et la pose d'un ferme porte pour le portail de l'école maternelle auprès de l'entreprise **PBS**.

Article 2 : La somme de 1 052.40 € sera versée à l'entreprise **PBS** lors de la réception de la facture. Cette somme sera imputée au chapitre 21 de la section d'investissement.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est adressée à la préfecture et communication de cette décision sera faite lors du prochain conseil municipal.

Ainsi fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Claude CAU.

